



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2018**

Aujourd'hui, mardi vingt-deux mai deux mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Étaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILLI Sabine, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. TILLIE Christophe, M. CASTAN Stéphane.

Étaient excusés : Mme BOYER Noëlle (**procuration** donnée à M. SIMON Michel), M. TULET André (**procuration** donnée à Mme MARTY Lucienne), Mme LAGARDE Geneviève (**procuration** donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BESSOU Evelyne (**procuration** Mme DUPLESSIS-KERGOMARD), M. SENNAC Jean-Louis (**procuration** donnée à Mme LASFARGUES), M. DUBUISSON Guy.

Présents : 29

Excusés : 6

Procuration(s) : 5

Secrétaire de séance : Cathy BOUIX

ORDRE DU JOUR

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Le Maire :

Je voulais juste préciser que je vais nommer Mme Cathy BOUIX secrétaire de séance. Il y a quelques projets qui ont été complétés. Le point 6 est complété des conventions avec le Département qui sont sur table. Le point n° 8, il s'agissait du « practice de golf ». La date et l'avis de la Commission de Délégation de Service Public ont été renseignés. Et le point n° 9, c'est la délégation de Service Public « fourrière automobile ». De la même façon, la date et l'avis de la Commission de Délégation de Service Public ont été renseignés. Dans le cadre de la décision que j'ai pu prendre, dans le cadre de ma délégation, il y avait des questions.

M. Stéphane CASTANG :

Ce n'est pas une question, mais une petite observation sur les décisions du Maire. On peut lire sur plusieurs décisions que la société Eiffage, multinationale, classée sixième au rang mondial en chiffre d'affaires, avec plus de 14 milliards d'€, semble basée à Maxou dans le Lot. Bourgade d'un peu plus de 200 âmes. Plus sérieusement, nous regrettons de constater que sur l'attribution de marchés de travaux, peu d'entreprises retenues sont réellement du Lot. Mais cette situation n'est en fait en rien le fruit du hasard. Dans la très sérieuse revue *collectivitélocale.fr*, M. Nicolas GRAVIT, directeur d'Eiffage aménagement, affirme qu'un réseau national des aménageurs, dont Eiffage fait partie, a été mis en place par l'État. Au sein duquel, des acteurs publics et privés réfléchissent à de nouveaux modes de production d'espaces. « Nous avançons ensemble avec les villes sur ce type de projet », ce sont les propos du directeur d'Eiffage Aménagement, le décloisonnement est pour lui aujourd'hui bien réel. Simplement une observation. Face à ce travail de lobbying intense, et organisé au plus haut niveau de l'État, on peut légitimement se demander comment les petites entreprises locales peuvent lutter, sur quelles armes.

M. Michel SIMON :

Quelques éléments portés à la discussion. Ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui M. CASTANG. Le marché des travaux publics a fortement évolué avec de très gros chantiers, et on a vu, pas que sur notre secteur, au niveau national, un regroupement d'entreprises autour des grands groupes. Que ce soit Colas, Eurovia, qui a récupéré aussi l'ancienne entreprise Marcouly. Mais malheureusement, on ne peut que constater cette situation qui est liée, surtout, au portage des gros chantiers. Je vous rassure, le personnel de l'entreprise Eiffage, ancienne chimique de la route, qui était à Espère, ce sont de vrais Lotois. Ce sont de vrais grands Cadurciens. C'est l'évolution de la société économique dont vous parlez, mais les agents ne sont pas transportés ailleurs, ce sont vraiment des Lotois, qui exercent sur les chantiers du Lot et du territoire du Grand Cahors.

Le Maire :

Vous savez comment fonctionnent les consultations, elles sont particulièrement encadrées, mais je voulais quand même saluer les entreprises Lotoises, que je trouve plutôt performantes en ce moment. Puisque sur les chiffres que j'avais pu demander au niveau des services, qu'on peut tenir à votre disposition, il y avait plutôt à la fois sur la Ville et sur le Grand Cahors, une progression des marchés attribués aux entreprises locales. Et si je dois prendre un projet phare, le dernier sur lequel nous avons lancé des consultations et nous avons le retour, celui du musée Henri Martin, nous sommes à plus de 75 % d'entreprises Lotoises, et c'est pourtant souvent sur ces ouvrages particulièrement importants, qu'on peut s'interroger sur leur capacité à répondre. Je constate, au contraire, qu'elles sont au rendez-vous. Les 25 % d'ailleurs restant, sont implantés en Occitanie et donc voisines. Je trouve qu'aujourd'hui qu'elles se défendent plutôt bien, dans les appels d'offres qui peuvent être lancés par nos collectivités en tout cas. Et je tenais à ce que ça soit souligné aussi. S'il n'y a pas d'autres questions, je passe à la délibération n° 1.

M. Christophe TILLIE :

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les conseillers municipaux. Lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons adopté une délibération pour octroyer une subvention à l'Association, Urgence Ligne POLT, pour faire une étude sur la réduction du temps de trajet entre Paris et Toulouse. Cette étude est sortie, le rapport, je ne sais pas si vous l'avez vu, si vous l'avez reçu, est consultable sur le site de l'Association.

Et je vais vous en parler un peu parce qu'il me semble que c'est important, puisqu'on a voté cette subvention, mais c'est important aussi pour nos territoires. Ce rapport, déjà, nous rappelle surtout qu'en 1978 jusqu'à 2003 même, on avait un temps de trajet qui était inférieur à celui qu'on a maintenant. D'environ 30 à 45 minutes. On a perdu du temps. Pour ma part, je pense que c'est du fait du désengagement de l'État sur les investissements sur la ligne et le matériel, au profit des T.G.V. Notamment le T.G.V. Aquitaine. Cette étude parle des investissements nécessaires au niveau des voies, et au niveau du matériel. Je ne vais pas vous détailler tout ce qui est rapporté là-dedans, parce que c'est quand même un peu technique. Suite à ce rapport, le Président de l'Association, M. Jean-Claude SANDRIER, a demandé une entrevue avec Mme Elisabeth BORNE, la ministre du Transport. Pour préciser justement la nécessité de refaire des travaux, d'améliorer la ligne et de réduire le temps de trajet d'environ 45 minutes. M. le Président de l'Association fait également état du rapport SPINOZA qui nous préoccupe tous. Puisque vous voyez bien comment ça se passe actuellement à la S.N.C.F. avec les cheminots. Et à ce propos d'ailleurs, je rappelle que l'on soutient le mouvement des cheminots. On n'a pas de réponse de la ministre, mais je vous invite à aller sur le site de l'Association, urgencelignepolt.fr. Le rapport est accessible ainsi que la demande de rendez-vous du Président. Merci.

Le Maire :

J'ai pris connaissance de ce rapport et évidemment qu'aujourd'hui c'est une base de négociation avec la ministre, et on est solidaire des actions qui sont menées pour défendre les perspectives, les possibilités qui sont dans ce rapport. M. Serge MUNTE peut-être a d'autres éléments.

M. Serge MUNTE :

Oui puisqu'on en avait parlé et qu'on vous avait fait voter le mois dernier même si cette étude avait déjà commencé, on a voté pour le Grand Cahors il n'y a pas très longtemps.

M. BOISSELOT nous a envoyé quelques informations qui font plaisir puisque tout n'est pas négatif. Outre les investissements de la ligne POLT, je vais vous citer quelques chiffres puisqu'il m'a fait un condensé, il y a 1 milliard de prévu pour la régénération, il s'ajouterait 300 millions d'€ pour la ligne Limoges-Paris, ça, c'est acquis et 200 millions pour la partie Limoges-Toulouse qui est en cours de négociation. Pour le moment, il faut à peu près 5 h 20 pour aller à Paris ; les projections à échéance 2022-2025, mais lui se baserait plutôt à 2 025, nous mettraient entre 4 h 25 et 4 h 30. Ce qui serait un peu mieux. Et pour les trains rapides, parce qu'on pense toujours à Paris, mais parfois on descend aussi à Toulouse, Cahors-Montauban-Toulouse seraient reliés à 1 heure, d'après ses prévisions. Et juste une dernière information, comme vous l'avez dit, M. SANDRIER a écrit à la ministre, Mme BORNE, le 14 mars, et dans son mail il me dit que l'entretien est prévu pour juillet prochain. Il n'y a pas de date définitive, mais c'est pour le mois de juillet. Voilà les compléments d'informations que je voulais vous donner.

Le Maire :

Bien sûr, on aura intérêt à partager, y compris en Conseil, les suites de cette entrevue et de cette étude, qui a pu être lancée collectivement.

Je laisse la parole à M. Vincent BOUILLAGUET, pour la décision modificative n° 1, sur le budget du stationnement.

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n° 1 - budget annexe Stationnement 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Une seule petite délibération, je suis bien malheureux qu'il n'y en ait qu'une, elle concerne le budget du stationnement et la section d'investissement, c'est juste un ajustement. Pour deux réalisations. D'une part, la participation à l'acquisition de l'application portable, disponible sur les Smartphones, qu'il s'agisse d'Android ou Apple, pour pouvoir payer en ligne et non pas à l'horodateur. C'est la fameuse application Whoosh qui sera disponible mi-juin ou début juillet, je ne sais plus exactement, pour un montant de 10 000 €. Et puis un garde corps, à la sortie, quand on monte le parking, on a sécurisé la rampe qu'il y a entre la sortie du parking et le passage piétons, de façon à sécuriser encore davantage les passages des écoliers, mais des adultes également. Le montant est de 15 000 €, et cet argent est récupéré en faisant 25 000 € sur les remboursements anticipés d'emprunts, réserve de précaution au cas où on voudrait racheter une partie d'emprunt, si les marchés étaient favorables. Ce qui n'était pas trop le cas ces temps derniers.

M. Le Maire :

M. Stéphane CASTANG.

M. Stéphane CASTANG :

C'est surtout pour permettre à M. Vincent BOUILLAGUET de prendre à nouveau la parole, s'il le veut après moi. Simplement pour dire que le choix aurait pu être fait de poursuivre le remboursement anticipé d'emprunt, et au sujet de ces applications dites, Smartparking, je lis toujours la revue collectivitélocale.fr, qui donne la parole à M. Guillaume CHELIUS, P.D.G. cofondateur de Hikob, concurrent de Whoosh. Ce dernier explique et il est bien placé pour en parler, qu'en France, la gestion du stationnement sur voirie est particulièrement inefficace. Seuls 20 % des infractions sont sanctionnés. Cette source potentielle de revenu est largement sous-exploitée pour les collectivités locales. Lui a la solution, le smartparking. Ces applications présentées comme un plus offert aux conducteurs, aux concitoyens qui vont venir se garer dans la ville, serviront surtout à identifier la durée de stationnement, pour maîtriser le processus de forfait post-stationnement. C'est son analyse et pourquoi ne pas le croire. Dans cette optique-là, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Je n'ai rien à ajouter, sauf que je pense que l'application Whoosh, que je vous présente ici, quand on aime bien les nouvelles technologies et que ça permet de ne pas se déplacer jusqu'à l'horodateur, pour à la fois le premier paiement ou des paiements complémentaires, lorsqu'on est en attente par ailleurs, et que l'horodateur est un peu éloigné, je trouve que c'est un outil très pratique de nos jours. Après, chacun en fera l'usage qui lui semble le plus approprié.

M. Christophe TILLIE :

Je vais intervenir aussi, ce n'est pas tant sur cette délibération, mais c'est plus général sur le stationnement. Depuis le 1er janvier, les collectivités gèrent en direct les amendes de stationnement. Elles utilisent les techniques de lecture automatisée de plaques d'immatriculation, comme vous le savez et maintenant ce système Whoosh en plus, ce qui est un peu inquiétant.

La C.N.I.L. alerte sérieusement les collectivités, puisque ces dernières connaîtront l'ensemble des véhicules stationnés sur leur territoire, à un instant T. Ce qui conduit à révéler les informations détaillées sur la vie privée des individus, remettant en cause la possibilité offerte aux citoyens de circuler dans l'espace public, de manière anonyme. C'est la C.N.I.L. qui nous alerte là-dessus et elle précise également qu'il est de la responsabilité des collectivités de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles, de nature à assurer un niveau optimal de protection des données, et d'apporter la preuve qu'elles se sont préoccupées de ces questions. En particulier, les collectivités devront établir une étude d'impact sur la vie privée, sur la collecte des numéros d'immatriculation, visant à démontrer que les risques pour les droits et libertés des personnes concernées ont été correctement pris en compte par la collectivité et ses éventuels sous-traitants. Je vous parle de ça, parce qu'à partir du 25 mai, c'est-à-dire dans trois jours, il y a une nouvelle réglementation européenne qui va entrer en vigueur, qui s'appelle la réglementation générale sur la protection des données, la R.G.P.D., qui insiste également sur l'étude d'impact sur la vie privée. Je voudrais savoir si quelque chose a été fait dans notre commune.

M. le Maire :

M. Serge MUNTE pour la partie stationnement plutôt, mais c'est lié et éventuellement je pourrai compléter.

M. Serge MUNTE :

Le stationnement en fait partie et la nouvelle réglementation générale pour la protection des données s'applique à l'ensemble des données que collecte la collectivité. Le Grand Cahors, le département, chaque collectivité sont concernés. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'Assemblée nationale a voté le 14 mai cette loi, transposant dans notre droit le règlement européen du 27 avril 2016. Et elle rentrera en vigueur le 25 mai. Je peux vous dire que ça ne donne pas trop de temps. Qu'est-ce que dit cette loi ? Il faut désigner, il faut s'occuper de la réglementation générale sur la protection des données. La commune doit désigner un délégué à la protection des données, qui a pour fonction d'informer, conseiller, contrôler. Ça, on va le faire, et le 25 mai la personne sera désignée. Après, recenser l'ensemble des traitements des données et réaliser les études d'impact. Et troisièmement, déterminer les principales actions à diligenter, pour assurer la conformité de ces traitements de données avec les droits des administrés. Procéder aux modifications contractuellement requises, et définir les processus internes de gestion des risques.

Bien sûr, on respectera cette réglementation. Même par rapport au délai donné aux collectivités, il y a un texte aussi qui dit que tout ne doit pas être en place le 25 mai. Dans un premier temps, la collectivité va désigner avant le 25 mai, la personne qui sera en charge de ce processus-là, et bien sûr le stationnement en fera partie. Et on va respecter toutes les normes qui seront données. On avance, mais c'est vrai, M. Christophe TILLIE, le vote était le 14 mai, la mise en place le 25 mai.

M. Christophe TILLIE :

Je suis d'accord avec ces dates-là, mais le problème c'est que j'ai une information qui date du 17 novembre 2017 et qui est parue dans le journal de l'AMF.

M. Serge MUNTE :

Mais la loi a été votée le 14 mai. Mais par contre, on va s'adapter, on est dans ce processus-là, que ça soit pour le stationnement ou pour d'autres données qu'on collecte.

Parce que dans beaucoup d'endroits, au théâtre par exemple, on collecte les données sur chaque abonnement, donc il va falloir respecter la loi. Mais bon, je pense que les textes nous donnent un peu de temps. À partir du 25 on y travaille, mais le 25 tout ne doit pas être mis en place.

M. CASTANG s'abstient.
Adopté à l'unanimité.

2. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018

Mme Françoise FAUBERT :

Bonjour mes chers collègues. Lors des séances du 20 février et du 4 avril derniers, nous avons délibéré sur le montant de la subvention allouée aux associations culturelles, pour la réalisation d'une mission de Service public présentant un intérêt communal. Certains dossiers nécessitaient d'être complétés et le sont donc à ce jour, ils ont été présentés en Commission. Ci-joint la ventilation de ces subventions, dont les crédits sont inscrits au budget, que vous voudrez bien valider.

M. Stéphane CASTANG :

J'observe que sur les 153 000 € de l'enveloppe globale, deux projets se partagent la part du gâteau, puisque Blues Festival et Juin Jardins raflent à eux deux plus de la moitié de l'enveloppe sur un total de 24 projets soutenus. Bien entendu, sans aucunement remettre en cause la pertinence du festival, puisque c'est lui qui remporte les 60 000 €. Sa qualité, l'attractivité qu'il génère, sont indéniables, mais son fort succès lui impose-t-il toujours un tel niveau de subvention ? C'est la première question. Et ensuite, j'en ai une très courte, mais qui est annexe à ce festival justement. C'est au sujet d'invitations gratuites des élus Cadurciens au festival, que Mme Isabelle EYMES avait à l'époque proposé en séance, d'arrêter. J'ai une question simple, comme depuis mon entrée au Conseil municipal je n'ai été destinataire d'aucune, je me demande si sa proposition a finalement été entendue, et je demande juste cette confirmation. Merci.

M. Le Maire :

Il n'y a qu'à interroger le Blues, c'est une association autonome, qui gère ses relations avec les partenaires, comme elle le souhaite. Quant aux éléments que vous mettez en avant, est-ce que le Blues pourrait aujourd'hui se passer de la subvention de la Ville, il faut savoir que la mobilisation des partenaires est également très importante, puisque c'est l'association qui est la plus aidée, l'événement en tout cas, puisque ce n'est pas l'association la plus aidée. Donc c'est vrai que quand on a un festival de ce niveau-là, qui est historique il faut le dire, sur ce territoire, il est normal qu'à un moment donné on soit au niveau demandé pour le soutenir. Mais pour le reste, vous savez bien qu'il y a des commissions, qu'il peut y avoir des discussions, qu'on a fait en sorte aussi d'introduire des critères. Parce qu'il y a parfois évidemment des éléments de subjectivité, c'est une évidence, on va essayer de les corriger un peu. On n'est pas encore au niveau du Sport, où là il y a tout un logiciel qui vous permet, en fonction du nombre de licenciés, de niveaux, d'avoir quelque chose qui sort de la machine en fait. Vous mettez les éléments et les critères, et vous savez combien vous allez donner. Néanmoins, nous essayons d'être le plus juste possible par rapport à ces attributions-là.

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

3. Transfert par avenant du droit au bail emphytéotique en date du 8 août 1979 de l'État à la Région Occitanie (lycée professionnel agricole Cahors-Le-Montat)

M. Michel SIMON :

Cette délibération, c'est une régularisation que nous a demandée l'État. Depuis 2004, les sites où sont implantés les lycées, qui sont d'enseignement général ou professionnel, étaient de compétence État et ont été transférés à la Région. L'État nous a demandé de terminer ce transfert pour le lycée professionnel agricole Cahors-Le-Montat. Alors, pourquoi le passer en Conseil municipal ? On a découvert qu'en 1979 c'était la Ville de Cahors qui avait acheté ce foncier. Je rappelle que c'était l'époque où les communautés n'existaient pas, et c'était certainement une action conjointe, voulue par la Ville Préfecture avec le village du Montat, pour se doter d'un lycée agricole. Ça, on ne pouvait pas le mettre en centre-ville, il fallait le mettre un peu à la campagne, et c'est la Ville de Cahors qui doit passer cet avenant au bail emphytéotique, pour transférer de l'État à la Région. Il n'y a pas d'incidence financière, la situation juridique reste la même, c'est un bail emphytéotique. Je vous propose d'approuver ce transfert du droit de bail emphytéotique pour le compte de la Région Occitanie, et d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte correspondant.

Adopté à la l'unanimité.

4. Dénomination de voiries

Mme Catherine BONNET :

Il s'agit d'une délibération de régularisation portant sur des voies existantes, avec des noms d'usage, reconnus par les riverains et les Cadurciens. Mais non régularisés administrativement. Vous le savez maintenant, la localisation des habitations et des commerces permet un recensement plus efficace, une cartographie à jour, des secours plus rapides et plus de précisions pour nos services qui interviennent sur la voirie. Vous avez ces voiries sur les plans qui sont joints, et je vous propose d'en prendre connaissance. Chemin du Bastassec, route de la Morinie, route de la Bastide Marnhac, promenade du moulin, impasse de la caserne, chemin du mas de Lor. Si vous me permettez, j'apporterais une précision à un ou une de mes collègues, qui m'a interrogée pendant la commission Développement Durable et Technique. La dénomination demandée porte sur la voirie sans nom du mas de Lor, desservant plusieurs habitations, à l'origine sur les anciennes cartes d'état major. Ce lieu s'appelait mas de lard. Au fil du XIX et XXème siècle, il a perdu son D et son A et s'est transformé en O. Quelques indications des années 50 portent aussi mas de Laur, mais comme toutes les cartes actuelles signalent le mas de Lor, nous avons préféré vous proposer cette orthographe, qui est largement la plus répandue. Donc parking de l'Aviron, chemin des résidences du vallon des pins, vieille route de Paris, chemin de pêche à Galhaut, chemin de pêche à Galbas.

Je vous propose de bien vouloir accepter la dénomination de ces voiries ainsi énumérées.

M. Christophe TILLIE :

Depuis quatre ans, l'école Henri THAMIER est fermée. Il n'y a donc plus de plaque Henri THAMIER en ville. Je demande à ce qu'on ait de nouveau un nom de rue, une place, quelque chose qui nous rappelle les fonctions d'Henri THAMIER dans notre commune et notre département.

M. Le Maire :

C'est un sujet que je n'ai pas oublié, parce que je considère qu'à partir du moment où on avait honoré M. Henri THAMIER, on doit continuer à le faire dans cette ville . Sur les voiries c'est un petit peu compliqué, mais j'ai croisé récemment son fils, M. Michel THAMIER et je lui ai fait une proposition. J'aurai certainement rapidement son retour, il pourra aussi la partager et la communiquer à ce moment-là, mais je voulais d'abord attendre son retour, sur un équipement qui pourrait demain, porter le nom de M. Henri THAMIER.

M. Christophe TILLIE :

Merci.

Adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Déclassement anticipé des parcelles cadastrées section AM n° 445 et n° 207 sises à Englandières et cession à la société SCI-ODLT Industrie (Bambou Diffusion)

M. Michel SIMON :

Le déclassement de quelques parcelles pour préparer, anticiper le transfert de la fourrière animale, qui va rejoindre la combe du Montat d'ici la fin de l'année. Comme il y a des préparations administratives au niveau du foncier, il est important, au fur et à mesure, d'anticiper cet élément-là pour être en phase quand le S.I.P.A. rejoindra ces nouveaux locaux. Préparation, anticipation de procédures, pour permettre la vente à l'entreprise qui est sur place, Bambou Diffusion, qui nous avait déjà sollicités depuis de nombreuses années, puisque c'est un projet qui a quand même une gestation assez longue, et le principe avait été arrêté avec M. DE LA TESSONNIERE, pour permettre l'évolution et le développement de son entreprise. Sur l'ensemble des parcelles qui sont concernées, on parle de 14 000 m², sachez qu'il y a juste 5 à 10 % qui sont constructibles, puisque tout le reste est en P.P.R.I. le long de la rivière Lot, et donc non-constructible. Pour préparer ces éléments-là, on doit constater le déclassement de l'ensemble mobilier par un P.V. et après ce déclassement, les parcelles pourront être vendues, évidemment après le départ de la fourrière, à la valeur estimée par les Domaines. Valeur de 32 750 € et valeur acceptée par l'entreprise Bambou Diffusion. Je vous propose de prononcer le déclassement anticipé de ces parcelles, d'indiquer que la désaffectation sera effective à compter de la libération des locaux, par le syndicat intercommunal de protection animale, et au plus tard dans un délai de trois ans (là on prend une marge importante), d'approuver la cession des parcelles cadastrées à la S.C.I. ODLT Industrie, ou à toute personne morale venant s'y substituer, au prix de 32 750 €, et d'autoriser M. Le Maire, à signer les documents et actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

6. Maîtrise d'ouvrage déléguée au Département pour le programme de travaux de sécurisation et d'aménagement des accès du Mont-Saint-Cyr par les chemins de St-Georges et du camp des Monges et du point de vue

M. Michel SIMON :

En préambule, je voudrais associer, excusez-moi, porter cette délibération à deux voies et associer Mme Geneviève LAGARDE, notre collègue, à cette délibération, car c'est avec elle, et lors de sa vice-présidence au Conseil général du Lot, en charge de l'environnement et du patrimoine, que nous avons initié ce projet.

Je vous rappelle, le Mont-Saint-Cyr, a été labellisé espace naturel sensible par le Département en 2009, et ainsi il devenait un support de travail pour développer l'attractivité environnementale du territoire. Plusieurs actions ont été alors enclenchées. Successivement, les unes après les autres. Création de l'association pastorale, pour l'entretien des espaces embroussaillés, pour lutter ainsi contre le risque d'incendie au Mont-Saint-Cyr. C'est un travail mené de main de maître par notre collègue, Mme Lucienne MARTY, qui pourra répondre à l'ensemble de vos questions. Je ne voudrais surtout pas me substituer au travail remarquable qu'elle mène dans ce secteur. Un élément important également, c'est l'évolution de la communication de la Ville à partir du Mont-Saint-Cyr. C'est un élément qui n'était pas suffisamment pris en compte, pour raconter l'histoire de Cahors. Et c'est ce que nous avons fait. Nous le prenons en référence dans tous nos outils de communication, on avait commencé au travers du film des grands sites, mais aussi l'exposition qui a été organisée il y a quelques années, par l'association nationale des pays d'art et d'histoire, sur les grilles du Sénat à Paris. Troisième action, c'était chercher et trouver un devenir au bâtiment existant. Avec maintenant un double résultat positif, puisque Lot of Sports est installé depuis quelques mois sur ce site et travaille à la remise à niveau des locaux de pique-nique. Là, c'est Mme Cathy BONNET qui peut vous en parler plus longuement. Vous voyez, je distribue un petit peu, parce que c'est un travail d'équipe que nous avons mené en la matière. Et enfin, améliorer les accès piétons du site, à partir de Saint-Georges et du camp des Monges. Ce travail de longue haleine va enfin voir le jour, par un engagement majeur du Département, qui prend en charge ce projet au titre de l'espace naturel sensible, vous m'excusez du peu, pour un montant de 436 416 €. Ce sont eux qui le financent à 100 %.

Vous avez sur le flyer la synthèse du projet. C'est un projet complexe de par la volonté d'un traitement en harmonie avec l'environnement naturel du site. Les travaux vont permettre de requalifier, de sécuriser un linéaire de l'ordre de 1 km et demi de chemins. Il prévoit donc la pose de garde-corps. Vous voyez le km et demi, il part de derrière la vierge à Saint-Georges pour prendre ce cheminement, que tout un chacun, un jour ou l'autre a pris, pour monter ou descendre et ensuite revenir vers la combe du camp des Monges. Un chemin plutôt assimilable à l'heure actuelle à un chemin de chèvres, mais que l'on veut requalifier, enfin que le Département veut requalifier, pour donner une attractivité complémentaire. Il y aura des poses de gardes-corps et de mains courantes pour sécuriser, ils n'existaient pas sur ce site, mais également la requalification des volets de marche, avec un rééquilibrage des hauteurs et des largeurs, à partir d'une contremarche métallique. Ce qui est important à savoir, c'est que tous les matériaux vont être recyclés. C'est-à-dire que c'est avec les matériaux existants sur le site qu'on reconstitue les marches, dans ses dimensions verticales et horizontales. Ça évitera certains, comme votre serviteur, de se tordre les genoux, ce qui m'est arrivé il y a quelques années.

Le deuxième élément c'est le belvédère du Mont-St-Cyr. Vous avez une plateforme, à l'heure actuelle, et juste un garde-corps avec un deuxième en dessous. Ce belvédère va être équipé d'un système de gradins entre les deux garde-corps, qui va épouser la forme du terrain. Ces gradins ont été quantifiés pour pouvoir accueillir un car de touristes, d'à peu près 60-70 personnes, en position assise, et a la particularité d'être accessible aux personnes à mobilité réduite également. Des contenus ensuite d'interprétation sur la ville et sur la boucle du Lot seront intégrés au niveau du garde-corps bas, comme une table de lecture du paysage.

Un autre élément qu'il ne faut pas oublier, on en avait parlé lors d'une délibération également, c'est le promontoire Villa Colly qui est dans la montée à partir de Saint-Georges, ça sera une étape, un peu de repos, parce que c'est un espace relativement important, avec une première vue sur la ville. Et une remise en valeur des ruines, qui va permettre aussi un lieu de détente, avant de reprendre le deuxième corps de l'ascension au Mont-Saint-Cyr.

Le Département s'est attaché à un travail partenarial. C'est vrai qu'il y a eu de nombreuses réunions de travail, mais il associait toutes les parties publiques et privées concernées par ce projet. Que ce soit au niveau associatif, que ce soit au niveau de nos collectivités, que ce soit aussi le travail très important qu'a mené le C.A.U.E du Lot, les Services de l'environnement, etc.... Le dossier était extrêmement complexe, par la difficulté de connaître précisément les limites foncières de la multitude de parcelles qui jalonnent le cheminement. Et c'est ainsi, que la meilleure solution pour arriver quand même au terme de ce dossier, a consisté à déléguer la maîtrise d'ouvrage au Département, c'est un acte administratif et juridique. La Ville restant propriétaire des assiettes foncières. Ce qui a permis d'éviter d'avoir encore deux ou trois ans d'attente, de passer toute une série de documents, d'actes à faire. C'est un travail qui a été mené par nos Services respectifs, pour trouver cette solution facilitatrice.

Longtemps considéré comme une Arlésienne, ce projet voit enfin le jour. La phase de préparation a été enclenchée il y a déjà un petit mois, pour installer les entreprises et prendre connaissance et possession du chantier. Et je voudrais, très sincèrement, remercier les Élus et les Services du Conseil départemental. Il constituera un vrai lieu de détente pour les Cadurciens, et une tribune naturelle pour l'attractivité de notre belle ville.

Je vous propose d'abroger la délibération, qu'on avait prise en 2016, sur la cession de la parcelle de la Villa Colly au Département. On annule puisqu'on reste propriétaire de l'ensemble des biens. D'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Cahors au Département, et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Département du Lot, ainsi que signer la convention d'entretien des ouvrages, réalisés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Concernant l'entretien, je vous rappelle ce qu'il y a marqué dans la convention. La Ville a en charge le nettoyage courant, d'enlever les papiers, ce genre de choses, les travaux liés à la nature des ouvrages restent à la charge du Département du Lot.

M. Le Maire :

Est-ce qu'il y a des interventions sur le Mont-Saint-Cyr ? Ce projet de revitalisation. C'est un lieu emblématique pour les Cadurciens, et les personnes qui viennent aussi visiter la ville y sont extrêmement attachées.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Maire :

M. Serge MUNTE, l'introduction de la gratuité de 30 minutes sur le stationnement, à partir du 1er juin. Comme l'application Whoosh qui sera mise en place à partir du 1er juin également.

STATIONNEMENT

7. Tarifs locaux - Gratuité de 30 minutes de stationnement à partir du 1er juin 2018

M. Serge MUNTE :

Comme vous le savez tous ici, il y a eu une réorganisation du stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018. Je pense qu'on en a parlé, et que ça continuera parce qu'il faut débattre dans cette assemblée. Le Maire avait dit aussi qu'il fallait observer les nouvelles pratiques qui découlaient de cette réorganisation, en matière de disponibilité de places, en matière d'équilibre budgétaire aussi. Parce que je vous rappelle que le but de cette réorganisation, c'était que les Cadurciens ne payent pas deux fois le stationnement, par leur impôt et le paiement du stationnement. On a fait un point avec les Services, on s'est donné quatre mois pour regarder et on vous propose la gratuité. La proposition qui vous est faite, c'est de donner une gratuité de 30 minutes de stationnement par véhicule et par jour, à l'ensemble des personnes qui se rendront sur les places payantes, les 1 100 places payantes, à partir du 1er juin.

Pour répondre aussi, je n'en ai pas parlé tout à l'heure par rapport à l'application, on avait une autre problématique. C'était par rapport à certains rendez-vous qui s'éternisaient. C'est vrai qu'il faut avoir un téléphone, je dirais moderne, mais quand vous avez ce type de téléphone, je ne dirai pas les marques, vous pourrez à distance, derrière un horodateur virtuel, augmenter votre temps de stationnement sans vous déplacer, sans bien sûr quitter précipitamment votre rendez-vous ou ce que vous avez à faire. Pour en venir aux 30 minutes, qui est, je pense, l'élément phare, cela correspond à une course rapide. Le but de cette proposition-là n'est pas de permettre à quelqu'un qui va stationner trois heures, d'économiser une demi-heure de stationnement. C'est vraiment pour les personnes qui viennent faire une ou deux courses, elles repartiront sans payer le stationnement. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y avait une autre proposition, je pense qu'on n'en fait pas assez la publicité, je vous rappelle quand même que le samedi après-midi le stationnement est gratuit dans tous les parkings fermés, sauf Galdemar. Pourquoi ? Parce que quand on a fait la proposition, les commerçants autour de Galdemar n'ont pas voulu cette gratuité, en disant qu'il n'y aurait pas assez de rotation. Autrement, dans tous les parkings ouvragés et dans les stationnements de surface, à partir de 12 h 30 le samedi, c'est gratuit. Les 30 minutes s'ajoutent aussi à cette proposition. Pour faire connaître à partir du 1er juin cette gratuité de 30 minutes par véhicule et par jour, il y a une communication offensive qui va être mise en place. Il y aura plusieurs dispositifs. Bien sûr les réseaux sociaux, une forme de communication devant la mairie, vous le verrez avec les cubes, des panneaux 4x3, ça c'est autour de Cahors et à l'extérieur de Cahors sur les affichages. Et dans Cahors sur les sucettes. Je ne me rappelle plus la dimension, c'est 120x176. Tout ça va être mis en place pour dynamiser. Il y aura aussi, parce que ça doit se faire sur le long terme, en fin d'année par rapport à certains événements, qui attirent beaucoup de personnes dans les rues de Cahors, une multiplication de cette communication offensive, par rapport aux personnes qui peuvent venir consommer dans le centre-ville. Puisque c'est pour répondre justement à cette préoccupation-là.

Pour finir, je vous propose de donner délégation à M. Le Maire pour accorder la gratuité, parce que si j'ai bien compris, M. Le Maire a le droit d'augmenter certains tarifs jusqu'à une certaine somme, mais il n'a pas le droit, sans demander à son Conseil municipal, d'accorder la gratuité sur le stationnement. Donc je vous demande d'autoriser M. Le Maire à accorder la gratuité d'une demi-heure de stationnement de surface, par jour et par véhicule, à partir du 1er juin 2018, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. Stéphane CASTANG :

Cette mesure, enfin cette gratuité, évidemment permettra d'effectuer une course rapide, mais cette décision a aussi une portée politique. Je m'explique. Plusieurs franchises commerciales vont sortir de terre sur plus de 8 000 m² à Labéraudie. La CDAC a estimé que ce projet venait en complémentarité avec l'offre de centre-ville. Il y a donc bien une recherche d'équilibre et un lien entre les deux sujets. Les commerçants, pour autant, de ce même centre-ville, ne le voient pas tous de cet œil. Et le pouvoir d'achat étant ce qu'il est, et l'argent dépensé à un endroit ne pouvant l'être ailleurs, ça risque de déséquilibrer au contraire la situation. Pour mémoire, 372 places gratuites sont prévues à Labéraudie. L'idée de gratuité de 38 stationnements, même si elle ne correspond pas vraiment à la politique menée jusqu'à présent par la majorité, tombe à pic, pour tenter de désamorcer ce différend avec les commerçants. Mais à nos yeux, elle ne parviendra pas à rétablir cet équilibre recherché. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur la gratuité.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Nous, nous allons voter pour cette délibération, parce qu'elle nous semble aller dans le bon sens par rapport à tous les débats qui avaient eu lieu. Je rappelle que quand on s'est abstenu le 28 mars, sur le principe de déléguer à un privé cette surveillance, c'était parce que d'abord ça nous choquait de transférer au secteur privé cette fonction régaliennne, de mettre des P.V. vous appelez ça des F.P.S, des forfaits post-stationnement et de dépenser 200 000 euros de plus pour Q-Park, sans contrepartie, s'il n'y a pas d'augmentation des recettes, puisque vous avez gardé les six A.S.P.V. Et d'autre part, on signalait dès mars le risque d'augmentation des P.V. qui s'est concrétisé. Nous allons voter pour cette délibération, mais j'aurai à vous poser trois questions.

Quelle est l'évolution de la durée totale du stationnement ? Puisque M. MUNTE a l'air très fort en mathématiques, il nous parle d'amélioration du taux de rotation par jour et par place dans la délibération, et que l'on trouve beaucoup de places aisément. Sauf que, tous les Cadurciens constatent qu'il y a de plus en plus de places vides. Si les places sont vides, qu'elles bougent, qu'elles tournent, très bien, mais si elles sont vides c'est que les gens ne s'y garent plus et évidemment, ça devient assez luxueux de payer le parking en centre-ville, les gens n'ont pas forcément les moyens de payer 30, 40 ou 50 € par mois, sur du parking en centre-ville. Ils ne viennent en centre-ville que s'ils y sont obligés et essaient de repartir le plus vite possible. Ce n'est pas de la rotation que vous avez organisée, c'est une véritable force centrifuge vers la périphérie. Quelle est l'évolution de la durée totale du stationnement ? Première question. Puisque vous avez le taux de rotation, vous devriez avoir le temps de stationnement, puisque vous comptez tout apparemment.

Deuxième question. Est-ce que vous allez réduire l'obligation de Q-Park de réaliser un minimum de recettes ? Puisque, grâce à la recherche qu'avait faite M. Michel GRINFEDER, cette fois-ci en juillet, sur le contrat, il y avait, je vous le rappelle, enfin je le rappelle à ceux qui ne le savent pas, un minimum de 700 000 € de recettes de stationnement, pas de P.V., de recettes de stationnement, et si ce niveau n'est pas atteint de recettes, le contrat est résilié.

Si par contre, les recettes sont inférieures à 1 million d'€, la redevance de Q-Park est réduite. Et par contre, si les recettes de stationnement sont supérieures à 1,4 million, c'est-à-dire si elles doubleraient par rapport à la situation qu'on a constatée en 2017, là, la société Q-Park aurait une prime, c'est le terme employé dans le contrat que vous avez signé, de 25 %. La seule manière pour Q-Park d'agir sur ces fameuses recettes de stationnement, c'est bien sûr de mettre des F.P.S. Comme vous réduisez actuellement le potentiel de recettes, avec la première demi-heure gratuite, ce qui est quand même un temps important, parce que le temps moyen ne doit pas être très élevé, la société a deux solutions. Soit elle va accroître la pression sur les P.V., M. Serge MUNTE l'avait dit d'ailleurs dans un précédent Conseil. Forcément, pour atteindre, si le contrat n'est pas changé, son volume d'activité qui est prévu par le contrat, il va falloir qu'elle mette plus de P.V. puisque c'est son seul moyen d'agir. Ça serait une mauvaise chose pour les Cadurciens. Il faudrait que vous acceptiez de modifier le contrat, et de baisser les obligations de la société Q-Park, sinon on va se prendre encore une pluie de P.V. À moins que d'ailleurs la société Q-Park ne vous l'impose juridiquement, puisque vous modifiez quand même très fortement les termes du contrat avec cette demi-heure gratuite, pour laquelle nous allons voter.

Par ailleurs, et rejoignant ce que vient de dire M. Stéphane CASTANG, M. Le Maire, vous avez voté en C.D.A.C l'implantation d'un nouveau centre commercial de 8 025 m² à Pradines, entre Lidl et King Jouets. D'après nos informations, vous avez voté pour. Allez-vous voter, à la prochaine réunion de la C.D.A.C. pour l'implantation, d'une encore nouvelle zone commerciale de 6 000 m² cette fois-ci, qu'on nous annonce sur Pradines, derrière le carrossier CACHO ?

À la réponse à ces trois questions, nous pourrions apprécier la cohérence de votre politique en faveur du centre-ville, puisque quand même on s'engage vis-à-vis de l'État dans l'action cœur de ville, et c'est important de montrer des preuves de bonne volonté sur cette action nationale.

M. Le Maire :

M. Christophe TILLIE et on répondra.

M. Christophe TILLIE :

Je voudrais M. Le Maire intervenir au sujet des artisans, des entreprises artisanales qui font des interventions de dépannage ou d'entretien en centre-ville. Ils ont parfois des véhicules qui sont supérieurs au gabarit ordinaire d'une voiture. Ils ont énormément de difficulté à stationner. J'avais proposé, il y a quelques Conseils municipaux de cela, de partager les espaces de livraison qui sont réservés pour les transporteurs, les livreurs, en essayant d'aménager leurs livraisons, essentiellement en centre-ville le matin, pour libérer la place l'après-midi pour ces entreprises. M. Serge MUNTE m'a répondu qu'il y avait une réglementation là-dessus il me semble, mais qu'elle n'était pas respectée.

M. Le Maire :

M. Serge MUNTE va vous répondre à tous les deux. Il y avait d'autres questions ? M. Serge MUNTE et je répondrai, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs, sur le commerce de périphérie.

M. Serge MUNTE :

Je pensais que cette délibération n'allait pas poser problème. Je ne pense pas qu'elle pose problème, mais elle permet de relancer toujours les mêmes contestations des contestataires, et toujours de demander plus.

Moi, sur le fond, il y a quelque chose qui m'interpelle, M. MAFFRE, je ne pense pas que le but de la collectivité et même de la société, soit de mettre des F.P.S. Comme vous l'avez dit dans la presse, et comme beaucoup de personnes l'ont dit, on matraque, à ce qu'il paraît, les personnes qui viennent à Cahors. Or, si on matraque les personnes qui viennent à Cahors, justement, elles ne viendront plus. Le but de notre action, c'est d'équilibrer le stationnement. C'est-à-dire que, au contraire, par les propositions qui sont faites, la gratuité le samedi après-midi, maintenant la gratuité de la première demi-heure, c'est bien de faire venir les personnes. Je ne vois pas comment vous pouvez imaginer que la municipalité, avec la société, va dire, on va faire venir les gens, et après on va leur demander de mettre des F.P.S supplémentaires. Non, ça ne marche pas comme ça. Il faut donner confiance à la clientèle, il y a des règles, s'ils les respectent il n'y aura pas de F.P.S. Et nous, par rapport à cette problématique qui nous est revenue, par rapport aux achats de courte durée, on met en place des propositions en concertation avec les associations de commerçants, en concertation aussi avec l'association des commerçants de Cahors, qui ne les rassemble pas tous, il y en a d'autres qui nous font passer certains messages en dehors de l'association. On écoute.

Après, par rapport à la fréquentation du stationnement. Je n'ai pas les chiffres, mais j'avais préparé ce que je vous ai donné la dernière fois. Sur le premier trimestre, on suit bien sûr la fréquentation de nos horodateurs. L'année dernière, il y avait 170 000 transactions à nos horodateurs. Sur le premier trimestre, il y en a 177 000. 22 % de plus de présentation au Phare, mais c'est vrai, je le minore, parce qu'il y avait certains travaux l'année dernière. Il y a 5 % de plus de fréquentation à l'Amphithéâtre, il y a 7 % sur la voirie par rapport à 2017. Ça, ce sont des chiffres. Vous pouvez les contester, ce sont des chiffres qui me sont donnés par les services, je n'ai aucune raison de contester ces chiffres-là.

Après M. Christophe TILLIE. Là aussi, on a essayé de répondre par rapport à chaque problématique, de proposer certaines choses. Dernièrement, on a rencontré les professionnels de la Santé, on a fait je ne sais pas combien de réunions avec eux, est-ce que vous entendez parler de cette problématique ? Je crois qu'on s'est mis autour d'une table, ils nous ont fait part de leurs problèmes, on leur a fait des propositions qu'ils ont acceptées. Et je pense que ça satisfait, enfin on aura toujours quelqu'un qui ne l'est pas, mais c'est une certaine satisfaction. Pour les professionnels, on a mis en place un tarif socioprofessionnel. Quand M. Le Maire rencontre les artisans, il n'y en avait que sur la semaine, maintenant on peut prendre cet abonnement à la demi-journée, donc on s'inscrit, on le prend à la demi-journée. On essaye, au fur et à mesure des remontées du terrain, de prendre en compte le problème et on essaye de proposer des solutions, qui n'impactent pas toujours, je le répète, le budget de la Ville. Parce qu'on n'a pas le droit d'être déficitaire. C'est le budget principal qui est amené à combler les déficits du budget de stationnement. Ce n'est pas parfait, mais on fait des propositions. La demi-heure, le paiement, c'est vrai que tout le monde ne va pas payer par des applications Whoosh, mais je pense que ce sont des nouvelles applications. Maintenant il y a des horodateurs intelligents, il y a des applications intelligentes, on fait partie des villes qui essaient de progresser. Après, M. Jean-Luc MAFFRE, tout ce que je peux vous dire, tous les chiffres que je peux vous donner, ça ne vous convaincra pas de toute façon. J'essaye, puisque c'est ma délégation, je suis jour par jour le fonctionnement de ce stationnement, et je ne passe pas de messages aux agents de Q Park, qu'il faut matraquer. Au contraire, je leur dis de faire ça intelligemment. Enfin je n'ai même pas à leur dire, mais je leur dis quand même. Si, j'aimerais, parce que là vous y allez fort quand même, quand vous dites qu'on a que des frais. C'est vrai qu'on a gardé six A.S.V.P. mais il n'y en avait que quatre en plus. On a une problématique par rapport à certaines incivilités. On avait une police municipale qui avait six membres, cinq policiers municipaux plus un chef.

On a décidé, parce que c'était en plus à leur demande, entre guillemets, une promotion par rapport à leur carrière. Ces quatre A.S.V.P on ne les a pas forcés, ils nous ont demandé si justement à l'avenir, ils pouvaient intégrer le Service de police municipale. Notre effectif va être presque multiplié par deux. On va avoir dix policiers municipaux qui vont permettre de faire des patrouilles jusqu'à 20 h le soir, en deux équipes. On essaye de répondre justement aux besoins de la population. On avait besoin, par rapport à ce qui se passe en France, les incivilités, la tranquillité publique, de répondre aux demandes des habitants.. Les six A.S.V.P. ne seront plus dans le budget de stationnement, mais ils vont être transférés dans le budget de police municipale. Qui va coûter plus cher. Comme on a mis des protections, ça va aussi peser sur le budget, mais on a des priorités, M. Le Maire pourra les rappeler et on essaye, nous, les adjoints, de nous caler à ces priorités-là, qui sont déterminées par le Maire de Cahors.

M. Daniel COUPY :

Je n'ai pas les données que M. Serge MUNTE évoque, puisqu'il a des réunions assez fréquentes avec les responsables de Q Park, mais je crois qu'il n'est pas du tout indulgent avec eux. Ils les secouent. Mais enfin, ce que je peux vous dire, en ce qui concerne les rotations, je n'ai pas les données, c'est ce que j'observe. Je vais très souvent à Wilson dans les Services, et ça fait dix ans que j'y vais. Et je m'aperçois que, aujourd'hui, il y a souvent des places disponibles. Quand je monte au bureau, il y a des places disponibles. Je redescends, la place a été prise, mais il y en a une disponible un peu plus loin. Il y a de la rotation. Alors qu'il y a quelques années, c'était toujours les mêmes véhicules, commerçants, employés des divers Services qui sont rue Wilson, qui arrivaient le matin entre 8 h 30 et 9 h et qui repartaient, peut-être pas à midi, mais qui repartaient le soir. Ça, je l'ai constaté. Je peux vous dire que la rotation a augmenté. Puisque ce ne sont plus les mêmes véhicules qui arrivent et qui partent. Je vous engage, vous êtes Cadurcien, vous vous promenez à pied également, jetez un coup d'œil. Promenez-vous et vous verrez que la rotation, ça existe. C'est l'un des points forts du stationnement à Cahors. N'importe qui, qui veut venir acheter un produit, si ça dépasse la demi-heure, il trouve une place. J'ai connu une dame qui m'a dit, je viens faire mes courses à la Halle le dimanche matin, parce que quand je venais à Cahors en semaine, c'était impossible de me garer. Je crois qu'aujourd'hui elle a changé d'habitude.

Mme Cathy BOUIX :

Je voulais rebondir sur ce que disait M. Serge MUNTE tout à l'heure. Effectivement, il y a très récemment pas mal de commerçants qui sont venus me trouver, parce qu'ils s'inquiètent des discours permanents qui sont véhiculés sur le centre-ville. C'est-à-dire qu'ils sont venus me dire qu'on est en train de faire peur à nos clients. À leur expliquer qu'il y a en permanence des gens, qui sont des agents de Q Park, qui sont cachés derrière le mobilier urbain, prêts à bondir pour leur mettre une contravention. Que de toute façon, pour venir consommer en centre-ville, on ne pourra pas se garer, ça sera systématiquement une contravention à la clé, que de toute façon il n'y a rien qui est mené, que les boutiques ferment, ce n'est pas bien. Enfin, du coup, honnêtement, les commerçants commencent un peu à s'interroger sur le discours qui est porté par les Élus d'opposition, et se demandent quelle action est menée en faveur du centre-ville, ou si ce ne sont pas plutôt des actions qui sont menées en faveur du commerce électronique. Il y a des actions qui sont portées, la demi-heure de gratuité en est une, il y a des animations, des réunions qu'on a très régulièrement avec les commerçants, les petits-déjeuners commerçants, où on échange avec eux sur les travaux, sur les actions menées, sur leur questionnement, et c'est ouvert à de nombreux commerçants puisqu'on tourne, on fait attention à que chaque quartier soit représenté.

Et honnêtement, enfin, je n'ai pas les mêmes remontées que le discours que vous tenez. En toute honnêteté, je ne suis pas sûre que vous vous rendiez compte à quel point ça peut être nocif pour le centre-ville, que de porter un discours pareil. C'était ce que m'ont évoqué, très récemment, de nombreux commerçants qui m'ont demandé de vous faire remonter.

M. Michel GRINFEDER :

Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce point ce soir, mais quand même, ce que j'ai entendu me fait bouillir. Qu'est-ce qu'il pense le Cadurcien moyen, qu'il soit usager, qu'il soit commerçant ? Vous allez faire une campagne publicitaire, et encore afficher ce projet de publicité pour cette demi-heure de gratuité. C'est bien, vous avez raison de le faire et je pense que les gens sont très contents de l'apprendre, ils le savent. Mais pourquoi vous faites ça ? Vous faites ça, parce que vous essayez de récupérer le truc. Bon, voilà. Ça se comprend sur le plan politique, vous faites comme si ça venait de vous. Mais la vérité, c'est qu'on a commencé à parler de ça en juillet 2017, ça va faire presque un an. Après, il y a eu des voix qui ont commencé à s'élever, et puis ensuite, au mois de février 2018, la presse en a rendu compte, donc ça devait être deux-trois jours avant, à ce moment-là vraiment, on a commencé à révéler ce fameux cahier des clauses administratives, qui montrait, qui prouvait qu'il y avait cette carotte qui était proposée à la société, et que ça risquait de faire des dégâts. Et ça les a fait les dégâts ! C'est l'opposition, toute l'opposition qui a manifesté, d'abord ses craintes et ensuite cette réalité. Ce n'est pas venu comme ça à la tête de l'opposition, quelle qu'elle soit, voilà, il va y avoir des problèmes. L'opposition, heureusement, elle est ici, pour être parfois le reflet et le porte-parole des Cadurciens. En l'occurrence, elle l'est dans ce problème. Je n'ai pas du tout les mêmes préoccupations que Mme Cathy BOUIX. Elle vit dans un pays de Bisounours, le Cahors du Bisounours. Malheureusement, le Cahors réel n'est pas celui-là. Après, je pense effectivement, comme ça vient d'être dit que le problème qui va arriver c'est que certes, vous autorisez cette demi-heure gratuite, entre parenthèses, il y a beaucoup de villes qui ont donné une heure gratuite, les gens n'ont sans doute pas gueulé assez fort, mais enfin bon, déjà c'est bien une demi-heure. C'est vrai que les autorisations que vous avez accordées, au niveau de l'extension des grandes surfaces, et que beaucoup de maires avant vous, pendant de nombreuses années, je dirais presque une dizaine d'années, n'ont pas accordées, ces autorisations vont faire beaucoup de mal aux commerces de centre-ville. Et ça aussi, Mme Cathy BOUIX, c'est la réalité. Je ne pense pas que vous allez avoir beaucoup de commerçants qui vont danser la carmagnole, super, youpi, il va y avoir une augmentation des grandes surfaces à la périphérie de Cahors. Moi, il me semble quand même que dans cette affaire, vous n'avez pas été à l'avant-garde des problèmes. Vous avez suivi. Et la décision que vous prenez aujourd'hui, elle n'est finalement qu'une espèce de parade que vous trouvez. C'est bien, c'est un début. Mais je pense quand même que là vous n'avez pas anticipé, et vous avez ouvert cette boîte de Pandore, et on est en train de se demander maintenant si ça va marcher, ou pas marcher, est-ce qu'il ne va pas y avoir plus de P.V., on ne sait pas, on ne maîtrise plus rien. C'est vrai que c'est un problème. Je pense que vous n'avez pas trop à vous réjouir de la façon dont vous avez géré celui-là.

Mme Cathy BOUIX :

Je transmettrai à mes collègues commerçants-entrepreneurs que l'entrepreneuriat est donc un pays de Bisounours. Je leur transmettrai qu'on vit dans un pays de Bisounours.

M. Le Maire :

Quelques éléments, d'abord sur les questions très précises qui ont été posées, parce qu'il est normal aussi de répondre à ces questions-là. On le fait sur la question du stationnement, même si c'est un sujet sensible, avec toute la transparence nécessaire et la nécessité de gérer au mieux ce dossier. Je regarde les résultats. Ils sont factuels. On a des éléments, c'est ça qui est intéressant aujourd'hui. On peut regarder l'évolution du stationnement sur cette ville. Qu'est-ce qu'on constate ? Qu'il y a plus de places disponibles. Et c'est bien ! Parce que lorsque vous n'avez aucune place disponible, tout le monde repart. C'est la logique. Il faut pouvoir, à un moment donné, se garer, même s'il faut payer. Qu'on a plus de transactions. Ça veut dire qu'il y a plus de monde. L'idée selon laquelle il n'y aurait plus personne qui viendrait en ville est fautive. Ce n'est pas la réalité constatée à partir des éléments que nous avons. Et troisième élément, on a, elle le confirme d'ailleurs, le fait que le stationnement est fréquenté, une augmentation des recettes. Et c'est parce qu'on a cette augmentation des recettes, que nous sommes aujourd'hui en capacité de pouvoir en redistribuer une partie, c'est-à-dire 80 000 €, sur une mesure, qui va dans le sens souhaité par certains, d'avoir 30 minutes gratuites pour pouvoir faire une course. Si nous n'avions pas engagé cette réforme du stationnement, nous n'aurions pas la possibilité aujourd'hui de répondre à cette volonté des 30 minutes gratuites. Tout en tenant évidemment, je l'ai déjà dit, les comptes du budget de stationnement, de manière à faire en sorte que le contribuable n'ait pas à payer. Mais ces 30 minutes gratuites peuvent avoir une incidence sur le contrat que nous avons avec la société. Nous en verrons l'impact, nous sommes assez en confiance, nous nous mettrons autour de la table, et si à un moment donné il faut envisager une baisse, une obligation qui leur est faite, l'objectif qui leur a été fait, d'avoir un certain chiffre de recettes, non pas d'amendes je le redis, nous le regarderions très tranquillement avec eux. Mais loin de nous l'idée d'aller leur demander de faire du zèle comme j'ai pu l'entendre. Ça n'a jamais été le cas, on regarde simplement. Et d'ailleurs, M. Stéphane CASTANG l'avait évoqué dans la réflexion qui était posée par ce chef d'entreprise, en disant qu'il y avait de la marge et qu'effectivement, le contrôle pourrait être mieux assuré et le stationnement amélioré. Là-dessus je constate, je vois les faits, nous sommes encore prudents, mais le but c'est vraiment d'améliorer les choses dans l'intérêt aussi de l'attractivité de notre centre-ville. Parlons donc de notre centre-ville et de la question de la périphérie.

Nous n'avons, aujourd'hui, aucun intérêt me semble-t-il, à considérer qu'il faudrait supprimer tous les commerces de périphérie. Parce qu'à ce moment-là, on renforcerait l'évasion commerciale vers Montauban. Pourquoi ? Parce que vous avez des enseignes qui ne peuvent pas s'installer en centre-ville. C'est une réalité. Notamment, toutes les enseignes qui sont supérieures à 300 m², et pour une grande partie, celles qui vont être installées à Labéraudie, qui sont supérieures à 1 000 m². Ce qu'il est important de trouver, c'est cet équilibre entre le commerce de centre-ville et les commerces des périphéries. Vous avez évoqué l'ancien projet dit « Klépierre les rives du Lot », je souhaiterais quand même vous rappeler M. Michel GRINFEDER, quand je vois la verve avec laquelle vous intervenez, qu'il a été lancé sous le mandat précédent et il me semble qu'à l'époque vous deviez avoir une certaine forme de vigilance, puisque vous étiez président de la commission environnement. Vous accompagniez à l'époque M. Marc LECURU et je m'étonne que vous ayez laissé faire si vous aviez autant de craintes. Je rappelle d'ailleurs qu'à l'époque, ça s'était fait en concertation avec le Président de Cahors actif, qui est toujours en responsabilité et qui avait validé ce principe. Il avait simplement demandé à ce qu'on améliore peut-être la mobilité et les circulations de bus, entre le centre-ville et Labéraudie. Nous avons repris ce dossier, les terrains avaient été vendus à Klépierre et, dans tous les documents d'urbanisme, on avait considéré que ça devait rester une zone commerciale.

Mais depuis, les craintes et les inquiétudes ont été plus importantes dans le centre-ville. Nous avons revu ce projet avec l'investisseur, ça n'a pas été facile, pour d'une part réduire le nombre de m², on est passé de 11 000 à 8 000 et pour être plus rigide sur le fait qu'on soit véritablement sur des enseignes qui ne peuvent pas venir concurrencer le centre-ville, alors qu'auparavant on était plutôt sur un modèle de retail park, qui lui en l'occurrence posait problème. Je constate simplement que la C.D.A.C., qui avait déjà validé le projet à l'époque, s'est à nouveau tenue, c'est normal, que nous avons discuté, qu'au sein de la C.D.A.C. il n'y a pas que la collectivité, il y a aussi des associations de consommateurs. Et que c'est à l'unanimité qu'on a considéré que le projet qui était présenté sur le papier, et c'est ce que nous nous attachons aujourd'hui à faire respecter, ne venait pas en frontal avec le centre-ville. Arrêtez véritablement d'agiter les peurs. Je rejoins Mme Cathy BOUIX. Aujourd'hui, on me parle de marketing territorial. Mais je vous invite à essayer d'éviter de faire du bashing territorial.

Je crois avoir répondu à peu près à toutes les questions, puisque la dernière fois ça m'avait été reproché. Mais attendez, laissez faire les choses ! Je ne réponds pas, parce que je ne connais pas le projet en détail tout simplement. Mais absolument pas, je ne connais pas le projet en détail. À ce moment-là, lorsqu'il y aura la C.D.A.C., si elle se tient, nous aurons l'occasion d'en discuter. Vous savez d'ailleurs que des discussions sont déjà en cours, avec les partenaires consulaires et certains des commerçants, avec qui, s'il y avait des évolutions, nous aurons l'occasion d'assurer la concertation. Vous savez, c'est une forme de pragmatisme qu'il faut avoir, on n'est pas aujourd'hui dans cette tentation qui est parfois la vôtre, de vouloir rajouter, surcommuniquer, faire peur. Non. Nous, on essaie d'être plus pragmatique. J'ai un but, et d'ailleurs on intervient souvent à l'extérieur, c'est de défendre notre commerce qui est fragilisé de manière globale. Il l'est plus encore ailleurs. Nous nous battons. Il n'y a que ça qui m'intéresse. Demain, je serai dans la rue du Portail Alban pour encourager l'initiative de ces commerçants, qui à un moment donné ont souhaité égayer cette rue. C'est ça aujourd'hui que je souhaiterais. Je souhaiterais qu'on soit dans une volonté, malgré les difficultés, d'essayer de nous en sortir, de nous battre, de regarder les horaires d'ouverture, c'est ça qui va permettre de tirer vers le haut, ce ne sont pas les discours catastrophiques qu'on entend parfois et dont je me pose la question, de savoir véritablement à qui ils vont servir. Mme Brigitte RIVIERE.

Mme Brigitte RIVIERE :

J'ai une question à poser par rapport à la route de Toulouse. Est-ce que ce projet sur Pradines peut remettre en cause les projets à venir sur la route de Toulouse ? Vous savez qu'il y a un certain nombre d'enseignes qui envisageraient de se délocaliser de là-bas pour aller vers Pradines. Quel avenir pour la route de Toulouse ?

M. Le Maire :

La route de Toulouse, vous connaissez la difficulté qui est la nôtre. Nous nous sommes engagés dans la volonté de réviser le plan de prévention des risques des inondations, avec des investissements conséquents, de manière à permettre à des opérateurs commerciaux de se réinstaller. Nous sommes dans cette procédure qui est extrêmement difficile, extrêmement lourde, nous aurons quelques avancées avec l'État avant la fin de l'année, nous discutons avec les enseignes, les exploitants et notamment, celles qui sont moteur, comme Carrefour par exemple, pour pouvoir essayer d'avancer, mais on a toujours été attachés à cet équilibre, évidemment commerces de centre-ville et de périphérie et y compris entre les zones, c'est-à-dire zone de Labéraudie et de la route de Toulouse.

M. Michel SIMON :

Juste un petit complément, Mme Brigitte RIVIERE, sur ce sujet. Sachez, je le rappelle, sur la route de Toulouse, dans la requalification en lien avec les inondations du Bartassec, il n'y aura pas un m² supplémentaire. C'est-à-dire que c'est une zone qui restera à iso en termes de m² de surfaces de ventes. Par contre, l'objectif est de requalifier pour permettre aux opérateurs, aux forces vives, de faire évoluer leur outil de travail. Ce qui est absolument impossible à l'heure actuelle. C'est ça l'objectif de la route de Toulouse.

En ce qui concerne Labéraudie, la ZAC a été initiée en 2005-2006, je le rappelle, pour rééquilibrer le pôle urbain Cahors-Pradines. Et le travail qui avait été mené aux ateliers nationaux, territoires économiques, dont nous avons bénéficié pour l'entrée Sud, avait mis en évidence cet équilibre des tripodes. Entrée Sud, Labéraudie, centre-ville de Cahors et cette complémentarité à mener. Et c'est ce qui nous guide. C'est-à-dire quand on mène ces réflexions avec des experts nationaux, qui nous avaient été mis à disposition par les différents ministères, à l'époque pour l'entrée Sud, c'est d'utiliser ces compétences et de suivre ce chemin, comme vous l'a expliqué M. Le Maire, sans dévier. En intégrant, en adaptant, en participant et en assurant cette cohérence entre ces trois pôles. Le centre-ville qui est une préoccupation permanente, au titre de Coeur d'Agglo et d'action Coeur de Ville, que nous avons décroché, et que nous allons mettre en exergue de manière très positive. L'entrée Sud, opération difficile, complexe, mais qui verra également le jour et Labéraudie, qui est une zone un peu plus facile et qui permet à la ville de respirer, économiquement parlant.

M. CASTANG s'abstient.

Adopté à la l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

8. Délégation de Service Public « Practice de golf » - Avenant de prolongation

M. Alain SAN JUAN :

Il s'agit, dans cette délibération, de prolonger la D.S.P. qui était attribuée pour le « Practice de golf ». Mais plutôt que de vous relire toute la délibération, je préfère en faire un résumé, car vous avez dû en prendre connaissance. Il est proposé tout simplement de prolonger la Délégation de Service Public, confiée à M. COURNEDE, pour une durée de six mois, afin de se donner le temps de transformer celle-ci en convention d'occupation précaire, plus adaptée à la réalité. Conformément à leur Ordonnance du 19 avril 2017.

Je voulais rappeler ici un peu comment se passait cette D.S.P. et l'historique de ce Practice. En 2010, le site a été confié à une D.S.P, et ne possédait qu'un équipement très sommaire, à savoir une dalle en béton constituant les pas de tir, une machine distributrice de balles, quelques cibles faites de capots de voitures, un filet pare-balles pour protéger les riverains et un parking clôturé. Malgré les différents aléas concernant la protection des riverains, notamment un orage qui a détruit totalement le filet de protection, et qui justifie le travail qu'on a fait concernant sa refonte, et la légère augmentation concernant la participation du délégataire. M. COURNEDE le délégataire, professeur de golf, a fait évoluer le site par l'aménagement de différents équipements. Je citerai, entre autres, la transformation de la maisonnette vétuste existante à l'accueil, la couverture de la moitié des pas de tir, la création d'un putting green en gazon synthétique, d'un bunker et la pose d'un filet sur l'autre côté, afin que les balles ne se perdent pas dans une friche attenante, à la demande du propriétaire.

M. COURNEDE a pu ainsi développer et proposer de nouvelles activités, nous l'avons vu la dernière fois dans le rapport d'activité et lors du dernier Conseil municipal, lui permettant d'avoir un revenu plus décent, la simple location des balles étant très faible. Vous vous rappelez que dans ce compte-rendu, le total est de 4 905 € par an, ça ne fait pas un revenu. Ce délai supplémentaire permettra d'affiner la prochaine convention d'occupation précaire, qui fera l'objet d'une mise en concurrence.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis favorable de la Commission de Délégation des Services Publics du 15 mai 2018, vu l'avis de la Commission des finances, de l'administration générale et des ressources humaines, d'approuver la prolongation de la Délégation de Service Public du Practice de Golf, pour une durée de 6 mois.

M. Stéphane CASTANG :

M. SAN JUAN, si ma lecture est bonne, c'est la D.S.P. initiale qui était de 8 ans et la prolongation jusqu'à la fin de l'année.

M. Alain SAN JUAN :

Oui.

M. Stéphane CASTANG :

Et la transformation en Convention d'occupation du domaine public, à partir de janvier. Et nous, ce n'est pas que l'A.C.H.D. veuille voir le mal partout, ce n'est pas la prolongation de la D.S.P. jusqu'à la fin de l'année qui nous interpelle, c'est la suite. Parce qu'à la naissance du projet, la D.S.P., en confiant la gestion de ce Service Public à un opérateur économique, était adaptée, justifiée, en insistant sur la notion de Service Public. Mais la délibération le dit très bien, la tournure commerciale prise par l'activité, à travers par exemple les cours particuliers, justifie la modification du lien entre la Ville et le prestataire. Mais au passage, la délibération constate et entérine l'effacement progressif du volet Participation à la mission de Service Public. A.C.H.D. partage ce constat. En passant la convention d'occupation du domaine public, on met l'accent sur le caractère commercial de l'activité, et non plus sur la participation à cette notion de Service Public. On partage ce constat et on déplore une fois de plus le glissement, et une nouvelle illustration de l'affaïssement du Service Public.

M. Alain SAN JUAN :

Je voudrais quand même répondre à cette observation. Il faut savoir que nous avons essayé au début de faire ça en régie. C'est infaisable. C'est le week-end, c'est le soir, c'est les vacances, c'est du personnel qu'il faut mobiliser pour aller ramasser les balles tous les soirs, parce que si vous y allez le lendemain matin, dans la nuit vous n'avez plus de balle. Si vous n'avez pas de surveillance permanente, ce sont les personnes qui vous louent un seau de balles, et qui ensuite vont les ramasser et les emmènent le soir chez eux, pour pouvoir rejouer le lendemain. Il faut des personnes en permanence. Et quand vous voyez que M. COURNEDE a pour 4 900 € de location de balles à l'année, je ne vois pas comment on peut arriver à payer un agent pour faire ce travail-là. Ce n'est pas possible. Et d'autre part, il faut pouvoir développer l'activité. Et qui dit mieux qu'un professeur de golf, pour développer une activité golfique. Je ne vois pas comment on peut faire autrement. Je voudrais rappeler que la dernière fois, lors du rapport d'activité, COURNEDE a mis en place un club qui a 230 licenciés maintenant, à la Fédération française de golf, il y a 150 enfants qui sont en initiation, 80 adultes, 20 enfants en école de golf, plus de 1 000 joueurs en sorties de clubs et il commence à travailler avec des scolaires.

D'autre part, il faut savoir qu'il travaille avec nous, le Service des Sports, et qu'on fait aussi des activités loisirs avec les jeunes l'été, ou les coupons sports, et nos éducateurs peuvent utiliser de toute façon le Practice là-bas, il est aussi à leur disposition.

M. CASTANG s'abstient.
Adopté à la l'unanimité.

9. Délégation de Service Public « fourrière automobile » - Avenant de prolongation

M. Michel SIMON :

On n'a pas de découverte par rapport à la Délégation de Service Public pour la « fourrière automobile ». Pour se caler aussi par rapport à l'autre Délégation, on va vous proposer de prolonger la Délégation de Service Public de 6 mois. Ça sera le troisième avenant. Le premier avenant, je vous rappelle, portait sur un transfert de la convention à la société N.S.O. Assistance, qui change d'appellation. Le deuxième avenant portait sur un changement d'implantation de la fourrière, puisque maintenant le local est route de Bégoux, juste après le rond-point.

Je propose là aussi, puisque nous sommes dans les normes entre 5 et 10 %, d'approuver la prolongation de la Délégation de Service Public de la « fourrière automobile », pour une durée de 6 mois, et d'autoriser M. Le Maire et son représentant, à signer l'avenant.

Adopté à la l'unanimité.

10. Tarifs locaux/Délégation générale du Maire – Abrogation de la délibération n° 5 du 4 avril 2014

M. Vincent BOUILLAGUET :

Une délibération sur les tarifs locaux. Je vais faire comme Alain, je n'en fais pas la lecture exhaustive. De quoi s'agit-il ? Nous avons accordé au Maire, le 4 avril 2014, une Délégation générale pour la durée du mandat, conformément au Code général des collectivités territoriales bien sûr, s'agissant des tarifs locaux. Avec des minimas, des maximas, etc. Or, ce sont des pratiques qui évoluent avec le temps, on s'aperçoit que la pratique quotidienne a montré qu'il était nécessaire de préciser et de clarifier les cas où la gratuité peut être accordée, pour une meilleure lisibilité et transparence. Il s'agit ici de reprendre la délibération d'origine et de repréciser les cas où la gratuité peut être accordée, c'est repris sur la deuxième page de la délibération, où il est proposé d'étendre la gratuité aux manifestations ou événements organisés dans des salles municipales ou sur le domaine public, par la Ville ou la communauté d'agglo. C'est lorsque la Ville ou la communauté d'agglo organise des manifestations ou des événements, on a ajouté les structures satellites, mais à l'exclusion de toute autre. Il est également proposé d'étendre la gratuité aux entreprises, qui occupent le domaine public, il s'agit des permissions de voiries et de stationnement, lorsque les travaux sont réalisés pour le compte de la Ville ou pour le compte de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors. Mais à l'exclusion de tout autre, uniquement dans ce cadre-là. Et enfin, il est proposé d'étendre la gratuité à E.R.D. G.R.D.F, les opérateurs téléphoniques et leurs prestataires, pour les travaux réalisés sur les réseaux d'énergie, téléphonique et fibre optique, qui ont un intérêt général. Et y compris les branchements des particuliers lorsque l'intérêt est général sur l'opération. Voilà s'agissant de l'extension de la gratuité. Tout le reste est sans changement par rapport à la délibération de 2014. Qui est reprise par ailleurs.

M. Stéphane CASTANG :

J'avais un peu de mal en Commission à comprendre le mécanisme de cette gratuité, donc on me l'a expliqué. En fait, cela revient en gros à ne pas facturer l'occupation du domaine public à l'entreprise, puisque de toute façon derrière, sur le devis ou sur la facture, elle va faire apparaître cette dépense-là et la refacturer à la collectivité. Après réflexion, c'est de la simplification pour nous évidemment, mais par contre, ça n'a rien de plus lisible ou de transparent. Pour la simple et bonne raison, que la comptabilité retrace, selon le principe d'universalité, toutes les opérations de recettes et toutes les opérations de dépenses. Pour assurer une présentation exhaustive. Ça, c'est de la lisibilité et de la transparence.

Le dispositif proposé ici revient en fait à contracter une recette et une dépense. Dès lors, certaines opérations disparaissent et les montants sont faussés. On peut même s'interroger sur la légalité de cette délibération par rapport à cette contraction des dépenses et recettes, qui n'est pas conforme à la comptabilité publique. Finalement, c'est la seule délibération pour laquelle nous voterons contre lors de cette séance.

M. Vincent BOUILLAGUET :

M. CASTANG, vous devenez plus comptable que moi, c'est incroyable ! Mais en effet, comme vous le soulignez, c'est le contrôle de légalité qui peut intervenir. En cas d'espèce, ça ne joue pas sur des chiffres qui vont bouleverser l'économie de nos budgets. Franchement, je suis ouvert à ce que vous dites, attendons de voir ce qu'en diront des juristes. Mais là, de mon point de vue, ça a déjà été abordé, c'est déjà pratiqué de la sorte dans de nombreuses collectivités.

M. CASTANG vote contre.
Adopté à la majorité.

11. Saison culturelle 2018/2019 de la Ville de Cahors – contrats et conventions de partenariat pour les spectacles, les arts visuels et les arts plastiques

Mme Françoise FAUBERT :

Comme chaque année, cette délibération nous permet d'autoriser M. Le Maire, à signer les contrats et conventions avec nos différents partenaires, pour la programmation des spectacles, arts visuels ou encore arts plastiques, dans le cadre de la prochaine saison culturelle. J'ai donc l'honneur de vous proposer de nous donner l'autorisation à contractualiser, avec nos partenaires, etc.

Adopté à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

12. Groupement de commande pour la fourniture, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'E.P.I.C. Tourisme du Grand Cahors, l'E.P.I.C. Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud – Constitution et Adhésion au groupement – Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés

M. Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'un groupement de commandes qui concerne toutes les collectivités, c'est-à-dire Ville de Cahors, Grand Cahors, C.C.A.S. de Cahors, C.I.A.S. de Cahors, l'E.P.I.C. Tourisme du Grand Cahors, l'E.P.I.C. Régie d'Équipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud. Il s'agit de constituer et d'adhérer à un groupement, nous avons l'habitude d'en présenter ici. Là, le cœur du Groupement de commandes, il s'agit de la fourniture, l'installation, la formation et la maintenance d'actifs réseaux. Vous voyez les actifs réseaux repris plusieurs fois dans cet accord cadre. De quoi s'agit-il ? Les actifs réseaux, dans le système informatique, c'est le cœur d'un réseau informatique, qui est constitué d'éléments dits actifs. Les actifs réseaux ce sont les routeurs, les commutateurs, les hubs. Qu'est-ce que font ces actifs réseaux ? Ils transportent des données d'un point à un autre, qu'il s'agisse de voix ou de Data, par les câbles Ethernet, donc par le filaire, mais également la fibre optique, les réseaux Wi-Fi. Et leur application concerne autant les réseaux locaux que métropolitains, donc des interconnexions entre nos bâtiments également. Il y a eu beaucoup de réunions, dites de Sourcing, avec les principaux acteurs du marché, ça a été fait par la direction informatique bien sûr, et il a été décidé de phaser le projet sur 3 années. À la fois pour tenir compte des contraintes budgétaires, mais également du temps que chaque direction pouvait donner, de la disponibilité des agents de la direction des systèmes d'information. La première phase c'est le remplacement et la sécurisation du cœur de réseau Hôtel de Ville, Caviolle, et de certains sites distants, métropolitains sensibles, tels que l'office de tourisme, les ateliers municipaux, la rue Wilson, etc., l'U.P.C. Dans un deuxième temps, on procédera au remplacement des matériels sur les sites secondaires, ou dits secondaires, comme le cimetière, le CHAI, le musée, avec des matériels qui sont déjà en place. Ils sont un peu plus récents que ceux de la première phase. C'est la raison pour laquelle on attend un peu. Et dans la troisième phase, on consacra une dernière enveloppe pour les sites qui n'auraient pas pu être traités. Voilà très schématiquement ce dont il s'agit.

M. Francesco TESTA :

Juste une observation. Il est marqué, « en vertu de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2018. D'abord je ne sais plus si c'est l'article 28, mais peut-être l'article 27 du décret de 2016, et il faudra vérifier ce texte juridique.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Merci pour ta vigilance et la pertinence de ton intervention, parce qu'en effet, le 23 juillet 2018, ce n'est pas possible !

Le Maire :

On fera la modification. Ça doit être une erreur de frappe. En l'absence d'interventions, je soumetts la délibération pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

D.R.H.

13. Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade :

M. Vincent BOUILLAGUET :

La modification du tableau des effectifs, c'est un grand classique de nos Conseils. Où au fur et à mesure de l'ancienneté naturelle, si je puis dire, ou suite à des examens, on crée les postes statutaires correspondants. Ils sont toujours d'un certain nombre en fonction de la période. Et vous savez que les postes qui sont libérés sont fermés en fin d'année on vous présente alors un bilan récapitulatif de l'ensemble des postes ouverts et fermés. Là, il s'agit de créer les postes statutaires qui sont listés dans la délibération. Des postes d'adjoints administratifs seconde classe, première classe, d'adjoints techniques principaux de première classe et deuxième classe, des postes d'adjoint territorial du patrimoine principal deuxième et première classe, 5 agents de maîtrise principale, 1 poste d'éducateur des A.P.S principale de deuxième classe, des postes de techniciens principaux deuxième classe, 2 postes de brigadiers-chefs principal, 3 postes d'A.T.S.E.M. principaux première classe et 1 poste d'animateur principal première classe. Ce ne sont pas des recrutements, ce sont des avancements de grade.

M. Jean-Luc MAFFRE :

On va voter comme on a voté les précédentes, mais puisqu'on a cinq minutes, je voudrais faire la remarque que je fais toujours en Commission. En principe il y a des emplois, dans une mairie comme dans une entreprise, qui nécessitent une compétence. Les gens qui sont à leur poste, théoriquement, s'ils font le boulot, c'est qu'ils ont la compétence pour le faire. Soit, ils ne l'ont pas, à ce moment-là on leur fait des formations pour qu'ils les atteignent, soit ils ont une compétence supérieure, et tant pis, ils font le boulot qu'on leur demande de faire. Or la logique ici ce n'est pas du tout celle-là. À chaque fois, il y a les agents concernés qui font leur travail, premier point, a priori ils sont compétents pour le faire. Ensuite ils passent ont un examen, ils ont une compétence supérieure grâce à cet examen, mais il se trouve que comme ils avaient un emploi où ils étaient compétents, ils n'avaient pas besoin de cette compétence supérieure. Ce qui serait logique, c'est qu'ils candidatent à un poste de compétence supérieure, et qu'ils changent de poste pour progresser dans leur carrière. Là, pas du tout. Vous nous proposez d'ouvrir de nouveaux postes correspondant à leur nouvelle formation, en gros on les augmente, et ensuite après vous nous dites pour nous rassurer, évidemment à la fin on va fermer les anciens postes. Mais en gros, on fait progresser la masse salariale en fonction des résultats aux examens, ce qui n'est pas tout à fait très économe M. BOUILLAGUET.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Déjà, ça répond au statut de la fonction publique territoriale. On est vraiment dans la réglementation, dans la légalité. Ensuite, il ne s'agit pas de promotion interne, il s'agit d'avancements qui interviennent au sein d'un même cadre d'emplois et qui ne nécessitent pas de changement de poste, à la différence des promotions internes qui, elles, vont destiner les agents à occuper d'autres responsabilités.

M. Le Maire :

C'est le système des collectivités, des avancements de grades. Dans le privé, vous aviez bien des augmentations de salaire aussi. C'est une autre forme.

M. Stéphane CASTANG :

ACHD était bien évidemment favorable à ce dispositif d'avancement de grade. Mais un peu comme pour la délibération précédente, et la remarque formulée par M. Francesco TESTA, on s'est rendu compte qu'en fait la délibération comportait peut-être une coquille : « Considérant la prochaine Commission administrative paritaire », organisée au mois de juin 2018. Comment prendre en compte l'avis d'une Commission qui ne s'est pas encore positionnée sur ces questions-là ? Même si on peut penser qu'elle va être aussi favorable à toutes ces promotions-là, elle ne statuera qu'au mois de juin. Je vois mal qu'on puisse déjà, à aujourd'hui, considérer son avis. C'est un peu comme pour les travaux au Mont-Saint-Cyr, même si on peut s'en féliciter, qui ont débuté avant le vote de la délibération. Ce sont quelques exemples.

M. Le Maire :

Le Mont-Saint-Cyr c'est un peu différent, puisque c'est quand même le Département qui est maître d'ouvrage

M. Vincent BOUILLAGUET :

Mais là, en l'espèce, ce n'est pas une coquille, en effet c'est la saisine de la commission qui compte. On considère la saisine de la prochaine Commission C.A.P. pour passer la délibération, c'est suffisant en l'état. Étant entendu, qu'on passera quand même en C.A.P.

M. Le Maire :

Mais restez sur votre première impression positive, c'est quand même ça qui est le plus important.

M. Vincent BOUILLAGUET :

La C.A.P. est toujours favorable.

M. Le Maire :

Je ne vois pas franchement les syndicats s'opposer à un avancement. Vous-même vous y êtes favorables, vous pouvez imaginer que ça va suivre derrière.

Adopté à l'unanimité.

14. Fonctionnement du comité technique

M. Vincent BOUILLAGUET :

C'est ça concernant le comité technique et le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, le C.H.S.C.T. Il y a les prochaines élections des représentants du personnel qui se dérouleront le 6 décembre 2018, il s'agit d'instances consultatives. Pour ces instances, il faut caler le nombre de représentants du personnel présents et travaillant lors de ces comités techniques et C.H.S.C.T. Pour information, ils étaient 6 représentants à la Ville de Cahors, et 4 représentants au Grand Cahors, il a été décidé d'harmoniser les 2 collectivités. Évidemment, cela a fait l'objet de discussions et de consultations des organisations syndicales, le 9 avril 2018, elles en ont été entièrement d'accord. Parce qu'imaginer des comités techniques ou des C.H.S.C.T. avec 4 représentants titulaires du personnel, ça veut dire aussi 4 suppléants. Nous avons fait le choix, pour la collectivité aussi, qu'il y ait 4 élus représentant notre côté, 4 titulaires et 4 suppléants ça fait beaucoup. Tout le monde en a été d'accord.

Le seuil est calculé par rapport à des fourchettes concernant le nombre d'agents employés. Le nombre de représentants possible était entre 4 et 6, il a été décidé d'avoir 4 représentants à la Ville.

Adopté à l'unanimité.

15 Fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

M. Vincent BOUILLAGUET :

Les 2 sont identiques.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Maire :

Il y aura un Conseil avant les vacances scolaires, a priori ce sera le 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.



La secrétaire

Cathy BOUIX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cathy Bouix', written over a large, light blue oval scribble.